



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 22162

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le respect des engagements du Président de la République concernant la parité homme-femme. Il lui demande si la parité est respectée au sein de son cabinet.

Texte de la réponse

L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité du Gouvernement et tous les ministres sont mobilisés pour atteindre cet objectif de justice sociale. C'est en particulier le cas du ministère du travail qui est pleinement impliqué dans la mise en oeuvre du Plan d'action interministériel adopté le 30 novembre 2012 « Une troisième génération des droits des femmes : vers une société de l'égalité réelle ». Une des premières manifestations de cet engagement se traduit dans la composition du cabinet, qui est féminisée à plus de 42 %, ce qui respecte le taux de 40 % fixé en matière de nominations équilibrées pour les emplois supérieurs et les emplois de direction par la loi du 12 mars 2012 (dite « loi Sauvadet ») à compter de 2018. La composition de ce cabinet reflète par faitement la volonté d'exemplarité de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22162

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3255

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8547